

COMMUNE DE DAME-MARIE-LES-BOIS
CONSEIL MUNICIPAL
séance du 30/06/2017

* * * * *

Le 30 Juin 2017, légalement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à 18 heures 30 minutes à la Salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Madame PEREIRA Manuela Maire.

Présents : Mme PEREIRA Manuela, Maire,

Mmes : BOUVIER Dominique, DUCHAMP Géraldine, PETAY Jocelyne,

MM : BOUCHER Hervé, FLEUR Dany, LEBRASSEUR Frank, PERDREAU Christian

Absent : M. DUVILERS Christophe

Excusé ayant donné procuration : M. LEROY Christophe à Mme PEREIRA Manuela

Secrétaire de séance : Mme PETAY Jocelyne

Le compte-rendu de la séance précédente a été lu et adopté.

* * * * *

MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Considérant que la commune de Dame Marie les Bois a respecté la décision du Conseil d'état contraignant la commune à mettre en application de décret Peillon,

Considérant que le Président de la République nouvellement élu, a indiqué sa volonté de permettre aux communes de revenir au rythme des 4 jours pour les communes qui le souhaitent, après avis du Conseil d'École,

Considérant que l'ensemble des craintes exprimées sur les conséquences de cette réforme se sont révélées justifiées et notamment la fatigue des enfants,

Considérant que l'argument de la chronobiologie avancé par les promoteurs de la réforme a été balayé par les exigences du secteur du tourisme et conduit à ce que le dernier trimestre, le plus fatigant de l'année, courre, pour l'académie d'Orléans-Tours, pendant 11 semaines en totale contradiction avec les fondamentaux des rythmes scolaires tels que les professionnels les conçoivent,

Considérant la difficulté d'organiser des activités périscolaires de qualité en petits groupes avec le nombre d'intervenants suffisant,

Considérant le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant que le Conseil d'École réuni en séance extraordinaire le 3 juillet 2017 statuera sur la question,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide qu'en cas d'avis favorable du Conseil d'École, le retour à la semaine de quatre jours sera remis en place dès la rentrée 2017**

A Dame-Marie-les-Bois, le 3 juillet 2017

Madame le Maire
Manuela PEREIRA